



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à une demande de crédit de CHF 500'000.- TTC pour la création
d'un giratoire à l'intersection Liberté/Mélèzes/Arpenteurs

(du 9 juin 2008)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Postulat Faivre et trois cosignataires

Le 30 août 1990, M. Charles Faivre et trois cosignataires déposaient un postulat dont la teneur était la suivante :

« Le Conseil communal est prié d'étudier la création et l'aménagement de giratoires aux deux carrefours suivants : boulevard de la Liberté – rue des Mélèzes et boulevard de la Liberté – rue de l'Helvétie (Saint-Jean).

L'aménagement de ces deux carrefours permettrait la gestion du trafic de tout le secteur du boulevard et ainsi garantirait la sécurité de tous les usagers. »

Motion Bosshart et consorts

Le 30 janvier 2002, M. Gérard Bosshart et consorts déposaient une motion dont la teneur était la suivante :

« De nombreux carrefours en ville ont été aménagés ces dernières années afin d'en augmenter la sécurité et d'en faciliter l'utilisation pour les automobilistes, les cyclistes et les piétons.

Malgré cela, un carrefour reste particulièrement dangereux pour ces trois catégories d'usagers, tout particulièrement en raison de son importante fréquentation et de la vitesse des véhicules. Il s'agit du carrefour du

Boulevard de la Liberté, de la rue des Mélèzes et de la rue des Arpenteurs, plus concrètement de l'important carrefour situé à hauteur du mini-golf.

Ce carrefour est en effet à la fois trop vaste et trop petit. Trop vaste car les véhicules ne savent pas où se positionner, trop petit car lors des pointes de trafic, le centre du carrefour est encombré, ce qui empêche les véhicules de quitter le Boulevard de la Liberté. Pour les cyclistes, la situation dans ce carrefour est parfois inextricable et très souvent dangereuse.

Compte tenu des problèmes constatés, la transformation de ce carrefour est indispensable. Sa surface permettrait sans autre la construction d'un giratoire, qui semble être une solution ayant fait ses preuves à de nombreux endroits similaires en ville.

Le Conseil communal est dès lors prié d'étudier la transformation de ce carrefour et plus particulièrement la construction d'un giratoire. »

Nous répondons à ce postulat et à cette motion par le présent rapport et la demande de crédit y relative.

Préambule

Le projet de réaliser un giratoire sur le Boulevard de la Liberté, à hauteur de la rue des Mélèzes et de la rue des Arpenteurs, a été évoqué il y a de nombreuses années déjà.

Sa construction se justifie :

- Par la densité du trafic sur l'axe principal (Bd de la Liberté). Celle-ci limite fortement le passage des véhicules venant des autres axes.
- Par la vitesse des véhicules sur l'axe principal, générée principalement dans la rue Sud-Nord, par le tracé rectiligne et la pente de la chaussée.
- Par la difficulté pour les piétons de traverser le boulevard à cet endroit.
- Par l'absence de perspective d'évitement de la Ville par la H20 avant 10 ans au moins.

Projet

Le giratoire tel que projeté aura un diamètre de 32m.

Le giratoire s'inscrit pour l'essentiel dans la géométrie existante du carrefour.

Sur le Boulevard de la Liberté, dans les deux sens, le trafic sera limité à une seule voie dans le but de réduire la vitesse du trafic motorisé à l'approche du giratoire mais surtout pour diminuer de moitié le conflit entre le trafic et les piétons et ainsi améliorer la sécurité de ces usagers.

Le trafic des cyclistes a été pris en compte par l'aménagement des bandes cyclables dans la chaussée du Boulevard de la Liberté.

La géométrie du projet tient compte des principales remarques émises par les services communaux et cantonaux concernés, ainsi que de celles des TRN. Elle permet aussi de limiter la vitesse.

En plus de la réalisation du giratoire le revêtement de la chaussée, au vu de son mauvais état, sera repris sur 100m environ avec un revêtement phono-absorbant, ceci de part et d'autre du carrefour, le long du boulevard.

Pour information, compte tenu des projets de l'Etat pour la H20, le giratoire Liberté/Helvétie ne se fera pas.

Demande de crédit

La réalisation du giratoire et l'assainissement de la chaussée du Boulevard de la Liberté dans ses abords, fait l'objet de la présente demande de crédit pour un montant de CHF 500'000.- TTC, dont à déduire la part à charge du Service Cantonal des Ponts et Chaussées (SPCH), soit pour l'essentiel la reconstruction des couches de support du revêtement sur le Boulevard de la Liberté. Cette part est devisée à environ CHF 280'000.-.

VITEOS SA procédera à des échanges de câbles électriques et à la mise en place d'éclairage public (EP).

A noter que le chantier n'ayant pas été annoncé l'an dernier au SPCH, le versement de leur contribution ne se fera qu'en 2009.

Conséquences sur les finances

En application des directives établies par le Service des communes, la charge financière communale est calculée au taux d'amortissement moyen de 5,30% et au taux moyen des emprunts de la Ville de 3,5%.

Le tableau suivant donne le détail financier :

Amortissement	CHF	11'660.-
Intérêts 3,5 %	CHF	3'850.-
		15'510.-
	<i>soit une charge annuelle de</i>	

La charge d'intérêt est déjà partiellement budgétée dès lors que l'investissement net est inscrit au budget 2008 au chapitre 700 à raison de CHF 100'000.-.

Conséquences sur les ressources humaines

Aucune particulière. Le projet et la surveillance des travaux se fera par les services techniques des TP, dans le cadre normal de leurs activités.

Rapprochement et collaboration avec le Locle

Sans objet.

Éléments relatifs au développement durable

La création du giratoire améliorera la sécurité de l'ensemble des usagers (conducteurs de véhicules, cyclistes, piétons) et par là, réduira les conséquences d'accidents.

Éléments relatifs à la mobilité douce

Dans ce projet, la mobilité douce a été intégrée :

Par l'aménagement de bandes cyclables sur le Boulevard de la Liberté.

Par la réduction de la largeur des voies de circulation du Boulevard de la Liberté, favorisant et sécurisant le passage des piétons.

Ce rapport sera soumis à la Commission des Infrastructures lors de sa séance du 17 juin 2008.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à classer le postulat de M. Charles Faivre et trois cosignataires ainsi que la motion de M. Gérard Bosshart et consorts et à voter l'arrêté suivant :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Jean-Pierre Veya

Le vice-chancelier
Michel Villarejo

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 500'000.- est accordé au Conseil communal pour la création d'un giratoire à l'intersection Liberté/Mélèzes/Arpenteurs.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 5,3 %.

Article 4.- La part à charge du Service cantonal des Ponts et Chaussées viendra en déduction du présent crédit.

Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président
Philippe Lager

Le secrétaire
Cyril Pipoz